

# **C**lasses à **H**oraires **A**ménagés **M**usique

- Collège Georges MANDEL -

## « Pratiques d'Orchestre et Création Musicale »

### 1/ Projet pédagogique

Le projet pédagogique et musical des CHAM du collège Georges MANDEL s'articule autour de deux axes principaux :

- **La pratique collective orchestrale** : Dès leur entrée en sixième, les élèves de CHAM sont intégrés à l'un des deux orchestres proposés par le collège. Les élèves sont répartis selon les instruments joués afin d'équilibrer les effectifs mais également en fonction des niveaux pour tenter d'offrir deux groupes cohérents.

Le répertoire est diversifié et aborde tous types de musiques (accompagnement de chansons, musiques traditionnelles, musiques savantes, thèmes de jazz, musiques de film,...). Les morceaux sont arrangés par le professeur d'éducation musicale afin d'être adaptés et individualisés au niveau technique réel des élèves.

Selon les répertoires abordés, des plages plus ou moins importantes peuvent être accordées à l'improvisation (jazz, blues, musiques traditionnelles,...).

- **La création musicale assistée par ordinateur** : Tout au long de leur parcours, les élèves de CHAM sont sollicités dans leur créativité (écriture de compositions musicales individuelles ou collectives, réalisations d'orchestrations,...). Les créations réalisées par les élèves sont ensuite interprétées au sein des orchestres, ou d'effectifs plus spécifiques, selon la particularité des projets.

Parallèlement, un enseignement plus technique présente les différents outils technologiques associés à la création musicale, notamment à travers l'enregistrement (réalisation de prises de son, initiation au montage audionumérique,...) et la composition musicale (réalisation d'arrangements pour petits ensembles à partir de logiciels d'édition de partitions,...).

➔ Les élèves de CHAM volontaires ont également la possibilité, s'ils le souhaitent, d'intégrer la chorale du collège.

### 2/ Organisation horaire

Le volume horaire peut varier d'une semaine à l'autre (semaine A ou B) et selon les projets menés au sein de l'orchestre ; il se situe généralement entre 2h00 et 3h15 hebdomadaires et peut inclure :

- 1h de cours d'éducation musicale en groupe classe.
- 1h/quinzaine de cours d'éducation musicale spécifique aux CHAM (essentiellement destinée à la création musicale).
- 1h d'orchestre : Les élèves sont répartis sur 2 orchestres et convoqués par groupes variables selon les projets.
- 45mn de chorale (facultatif – pour les élèves volontaires seulement).

➔ Les élèves sont libérés le mardi après-midi (ou une partie du mardi après-midi) afin de pouvoir assister aux différents cours du conservatoire : formation musicale et éventuellement instrumentale (selon la disponibilité des professeurs d'instrument du conservatoire).